Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2003) **Heft:** 163-164

Rubrik: Courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Fondé en 1955 Numéro 163-164 Mars - Avril 2003

Directeur de la Publication : Philippe Alliaume

Comité de Rédaction :

Michel Goumaz. Jérôme Liniger, Henriette Nicolet, Alexandre Pierquet.

Rédaction : Denis Auger

Ont collaboré à ce numéro :

Rédaction

Photos

Philippe Alliaume, Juliette David, Michel Goumaz, lérôme Liniger, Henriette Nicolet. Alexandre Pierquet, Martine Roesch.

Rédaction du Suisse Magazine 100 Rue Edouard Vaillant 92300 Levallois-Perret

Tél.: +33 (0)1 55 21 07 71 Fax: +33 (0)1 55 21 07 72

Mensuel

Prix du numéro : 4 €

Abonnement I an 42 € (275,50 FF) Abonnement 2 ans 75 € (491.97 FF) Abonnement de soutien : 60 € (393.57 FF) Étranger/Par Avion/Associations/...: nous consulter

Service abonnements du Suisse Magazine DIP- 18-24 Quai de la Marne - 75164 Paris Cedex 19

> Tél.: +33 (0)1 44 84 85 00 Fax: +33 (0)1 42 00 56 92

Couverture, p 1, 2 et 7 à 10 : D.R., Suisse Tourisme : p 11 à 12, 16 à 17, 20,21,31 : D.R.; p 2, 13 à 15 : Centre Historique des Archives nationales ; p 2,27 et 32 : Ph. Schiller, Th. Martinez ; p 26 et 29 : Aarganer Kunsthaus Aaran, Real Arméria-Madrid, Théo Frey, Gewerbermuseum Basel, Coll. MHS et D.R.

Éditeur : Franco-Suisse de Publications Sàrl de Presse

Gérante : Juliette Alliaume Associés :

Juliette Alliaume et Philippe Alliaume

Siège Social :

La Mérinerie - 37160 Buxeuil Tél.: 06 09 17 77 04 Fax: +33 (0)1 55 21 07 72

Siren: 413 199 308 RCS Poitiers Ape: 221E - TVAIC: FR16413199308 CPPAP N° 0407 K 81552 - ISSN N° 1274-7769 Dépôt Légal à Parution © 1997-2003 FSP SARL

Informations



La rédaction n'est pas responsable de la perte ou de la pour appréciation. Reproduction autorisée sous réserve de

Réalisation : DPA Communication Tél: +33 (0)1 40 21 16 80 Impression: Éditions SETECA 100, rue Édouard Vaillant 92300 LEVALLOIS-PERRET

Histoire

Suite de la page 15

L'Acte de Médiation fixe une fois pour toutes les limites des cantons. La Médiation a créé les conditions-cadres qui ont permis aux confédérés de faire l'apprentissage d'un authentique régime fédératif. Point de nouvelles institutions sans redéfinition des différents cantons. En restructurant de force la Suisse, en rééquilibrant le poids de ses différentes composantes et en établissant l'égalité de droit entre les cantons et les anciens territoires sujets ou alliés, la République helvétique d'abord, mais surtout la Médiation - en raison de sa longévité et de sa stabilité - ont posé les fondements solides de l'État fédéral tel qu'il parviendra à s'imposer en 1848.

Les acquis de cette période sont fondamentaux : égalité des citoyens par l'abolition des rapports de souverains et de sujets, fin des privilèges, abolition des droits exclusifs attachés à certaines villes ou à certaines contrées. abolition des douanes intérieures, liberté d'établissement, franchise confessionnelle, État de droit, unification des poids et

des mesures, introduction des principes d'égalité et de liberté-souveraineté l'ensemble des cantons. En aucun cas ce résultat n'aurait pu être atteint sans intervention étrangère. Si l'Acte de Médiation donne finalement la fâcheuse impression d'avoir été imposé d'en haut par un Napoléon Bonaparte soucieux de ménager les intérêts stratégiques de la France, c'est qu'au moment de décider ensemble de la forme définitive à donner au pays, les Suisses trop divisés étaient incapables de concevoir un arrangement à l'amiable. Comment peut-on faire naître dans un pays l'idée d'un commun accord quand ses représentants n'ont pour tout horizon que les limites de leur canton quand ce n'est pas de leur ville ? Là encore, il s'agira ultérieurement de présenter l'énergique arbitrage de la France comme un diktat afin de faire oublier combien nous étions alors inaptes à nous entendre. Or, l'Acte de Médiation est par essence consensuel car issu d'un compromis entre les aspirations nouvelles et les forces traditionnelles. Ainsi, en obligeant les Suisses à dialoguer sur des bases égalitaires, Napoléon Bonaparte nous a apporté un des éléments incontournables de notre identité nationale : le désir de consensus auquel nous sommes encore si attachés. Encore fallait-il le faire naître et nous en donner le

Fribourg, choisi comme l'un des six cantons directeurs avec Berne, Bâle, Lucerne, Soleure et Zurich - appelés à accueillir à tour de rôle le Directorat confédéral. devient la première capitale tournante de la Suisse et fournit le 1er Landamann, soit en quelque sorte le premier président de la Confédération doté provisoirement des pleins pouvoirs. Le 10 mars 1803, le Gouvernement helvétique fait place à une commission cantonale de sept membres désignée par Bonaparte, qui administre chaque canton jusqu'à la Diète fédérale qui s'ouvre le 4 juillet suivant pour s'achever le 27 septembre par la conclusion de la dernière Alliance entre la France et la Suisse, sur les lieux mêmes qui avaient vu naître la toute première près de trois siècles plus tôt.

> **ALAIN-JACQUES** CZOUZ-TORNARE

Courrier des lecteurs

Chers amis, dans votre rétrospective des Suisses marquants du XXe siècle, il me semble que vous avez l'architecte omis Corbusier. Je vous annonce ce nom car, en déplacement à Marseille, mon épouse et ma fille ont séjourné dans l'hôtel sis dans l'immeuble Le Corbusier (boulevard Michelet). Et encore, ma fille vit à Pessac (Gironde) dans un pavillon Le Corbusier de la Cité Le Corbusier. Bonne et heureuse année 2003.

> M. J. T., SAINTE-FOY DE LONGAS

Cette année, la Coupe de l'America vient en Suisse. Les médias nous disent qu'elle revient en Europe après 152 ans. Or, je ne

savais pas que la Suisse était en Europe, car elle ne figure jamais dans toutes les statistiques publiques et en général, on l'ignore. Et puis, un conseil aux Suisses de l'intérieur : la Coupe de l'America ne peut se disputer qu'en eau salée. Alors, salez le lac Léman. Amicalement.

> P. L., SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY